

2014-04-084-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 8.9.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

**OBJET: CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC COMITE
DEPARTEMENTAL DE BALL-TRAP**

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



**2014-05-084-DVCS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE
DEPARTEMENTAL DE BALL- TRAP**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire présente la convention annuelle de partenariat avec le Comité Départemental de Ball-Trap précisant :

Les objectifs communs à la commune et à l'association pour le développement des activités au sein de l'association,

Les moyens que chaque partenaire mettra en œuvre pour les atteindre,

Les conditions d'attribution d'aides

L'aide logistique par la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le Comité Départemental de Ball Trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 mai 2014
Le Maire

